

# Services- Conseils de l'IISD sur le droit international des investissements

## À propos de nous et nos activités

L'Institut international du développement durable (IISD) est un groupe de réflexion indépendant qui défend des solutions durables aux problèmes du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous offrons des conseils techniques et juridiques relatifs au droit international des investissements aux pays en développement grâce à notre programme Investissement pour le développement durable.

L'équipe de juristes internationaux hautement qualifiés de IISD offre des conseils sur les traités et contrats d'investissement, en ce qui concerne les négociations, la mise en œuvre et les différends en matière d'investissements. Ce travail inclut les traités bilatéraux et régionaux d'investissement, ainsi que les accords de libre-échange et sectoriels contenant des chapitres ou autres dispositions sur l'investissement.

IISD organise également des séminaires et ateliers de formation à l'intention des négociateurs des traités et contrats d'investissement ainsi que les décideurs politiques et officiels gouvernementaux, sur les questions liées aux investissements internationaux. IISD a fourni des conseils à des pays et groupes régionaux en Afrique, en Asie, en Amérique latine, aux Caraïbes et au Pacifique.

## Nos objectifs

Alors que le régime des investissements internationaux évolue en un réseau complexe de traités et contrats d'investissement, IISD assiste les pays en développement à bien comprendre les implications de ces instruments juridiques et à être sur un pied d'égalité dans les négociations et les différends en matière d'investissement international.

## Nos services

IISD offre tout un ensemble de services, notamment :

- Conseils sur la négociation, la rédaction et la mise en œuvre des traités et contrats d'investissement ;
- Conseils sur les différends portant sur l'investissement lors de la phase préalable à une procédure litigieuse, y compris des avis juridiques sur un litige, une négociation ou une médiation potentiel ;
- Préparation d'opinions juridiques sur le droit international des investissements ; et
- Formation des négociateurs et des officiels gouvernementaux à l'échelle nationale ou régionale.

IISD n'agit pas pour les États impliqués dans un différend portant sur un investissement, même si son équipe de juristes est capable d'assister la gestion d'éventuelles requêtes en fournissant des avis et conseils juridiques.

## Conseils gratuits pour les pays en développement

IISD offre des conseils gratuits aux pays en développement. Toutefois, ceux-ci peuvent se voir demander de participer modestement à certaines dépenses. En cas de fonds insuffisants, la priorité est donnée aux pays les moins avancés.

## Contactez nous

Programme Investissement pour le développement durable  
Institut international du développement durable (IISD)  
9 chemin de Balexert, 1219 Châtelaine, Genève, Suisse  
Tel. : +41-22-917 88 56  
Fax : +41-22-917 80 54  
Email : [investmentlaw@iisd.org](mailto:investmentlaw@iisd.org)